



Syndicat UNSA-UPPAMer
DDTM d'Ille-et-Vilaine
DML de Saint-Malo
Bâtiment INFINITY – Bureau 115
3, rue du bois Herveau
35400 SAINT-MALO
Téléphone (siège) : 02 90 02 67 03

Objet: Refus d'attribution du CIA (complément indemnitaire annuel)aux agents fonctionnaires de l'ENIM

Références: Note de gestion RIFSEEP 2020 du 6 août 2020
Courrier de la direction de l'ENIM du 29 septembre 2020

Patrice BEAULIEU
Secrétaire Général
06 68 16 56 65
patrice.beaulieu@i-carre.fr

Jacques LANGLOIS
Secrétaire Général adjoint
02 96 55 32 18
jacques.langlois@enim.eu

Pascal DUPONTREUE
Trésorier National
05 48 31 83 64
pascal.dupontreue@enim.eu

Le Secrétaire Général
du syndicat UNSA-UPPAMer

à

Madame la Ministre de la Mer

Saint-Malo , le 13 octobre 2020

J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance, votre attention, concernant les agents fonctionnaires de l'ENIM (Etablissement National des invalides de la Marine/le régime social des marins).

Ces agents fonctionnaires, au nombre de 226 en 2020 au sein de l'Etablissement, soit 71,75% de l'effectif, sont bénéficiaires du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).

Pour rappel, le RIFSEEP comprend:

- L'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise)
- Le CIA (complément indemnitaire annuel)

Depuis plusieurs années, le syndicat UNSA-UPPAMer revendique l'attribution du CIA pour tous les agents fonctionnaires, en poste sur tous les sites de l'ENIM.

Cette revendication a été portée à de nombreuses reprises par les représentants UNSA-UPPAMer auprès de la direction lors des comités techniques de l'ENIM, ainsi qu'auprès du conseil d'administration de l'Etablissement.

Pour réponse, un courrier, en pièce jointe, en date du 29 septembre 2020, de la direction de l'Etablissement a informé les élus du syndicat UPPAMer qu'aucune démarche n'a été engagée depuis 2016 afin que les fonctionnaires de l'ENIM puissent percevoir ce CIA.

En conséquence ,les agents fonctionnaires de l'ENIM , en position normale d'activité,perçoivent un régime indemnitaire partiel ,amputé du CIA,par rapport aux fonctionnaires du pôle ministériel MTE , MCTRCT et MM.

Cette situation ,qui perdure depuis 2016 pour les fonctionnaires de l'ENIM, n'apparaît plus acceptable désormais .

C'est la raison pour laquelle ,nous vous sollicitons , Madame la Ministre , en votre qualité de Ministre de tutelle , afin de mettre fin à cette inégalité de traitement dans les meilleurs délais.

Patrice BEAULIEU
Secrétaire Général
du syndicat
UNSA - UPPAMer

